

Tel: 05 56 29 27 27 Fax: 05 56 29 27 20

Départ
AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
4 Bis Lotissement Carbonnier
33670 LE POUT

Date 30/04/2021
Livraison 822416957 du 09/04/2021
Doc. Commercial 1018549454 du 09/04/2021
Votre Réf appel 090421 du 09/04/2021
Client(*) 3784362
Agence 2517 Secteur F4U Siret 81360077200012
Interlocuteur Verron Pierre
Téléphone: 0556292764 Fax:
e-mail: Pierre.Verron@kloeckner.com
(*) Références à rappeler

KDI 4238413 000730 1/4 001029 00000000 E1 00024 TF 0003

AQUAPONIE DEVELOPPEMENT
4 Bis Lotissement Carbonnier
33670 LE POUT

Page 1/1
Conditions générales de vente voir au dos

POS	Désignation	Quantité	Unité	Prix en €	Unité	Total en €
Livraison 822416957 du 09/04/2021 DL : 2517 Référence : appel 090421						
000010 907002944	TUBE 10219 ROND 48,3X 2,5 S235JRH BC					
		1,000	PC	34,49 / 1 PC		34,49

PFT 0,00 FF 0,00

TOTAL HT en € 34,49
T.V.A. TAUX 20,00% 6,90
TOTAL TTC en € 41,39

C.E Reference :
Sous réserve de confirmation en cas de règlement
qui est sur relevé, cette facture est payable par : Virement bancaire (+relevé) le 30.04.2021

Règlement à adresser à
KDI FINANCE SAS
173-179, Boulevard Félix Faure
93300 AUBERVILLIERS France

Coordonnées bancaires:
IBAN : FR76 3000 3040 2500 0203 3603 550
BIC : SOGEFRPP (SG SAINT DENIS)

Adresse courriel d'envoi du détail de paiement: avisdepaiement@kloeckner.com * Références à communiquer : « Donneur Ordre » / « Facture(s) »

KLOECKNER METALS FRANCE MET EN PLACE UN NOUVEAU SERVICE WEB GRATUIT

Pour suivre vos commandes en ligne, télécharger vos documents liés : bon de commande, bon de livraison, certificat matière, duplicata de facture
Plus d'informations sur www.kloecknermetals.fr ou auprès de votre commercial.

Conditions d'escompte pour paiement antérieur à la date résultant du délai de nos conditions générales de vente : Taux EURIBOR un mois moyen du mois précédent le mois de conclusion du contrat. De convention expresse, nous nous réservons la propriété des marchandises fournies, jusqu'au dernier jour de leur paiement, conformément aux termes de la loi n° 80 335 du 12 mai 1980. Le taux des pénalités de retard en cas de non-respect de l'échéance contractuelle est fixé à 14,00% l'an, auxquelles s'ajoute l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €. LIEU DE LIVRAISON : voir nos bons de livraisons - TVA payée sur nos débits - Montant TVA = Taux multiplié par montant HT.

